

## HRW dénonce la non-coopération du Burundi avec les trois experts de l'ONU

Human Rights Watch, 12 septembre 2018 Le Burundi continue à mépriser les droits humains Son refus de coopérer est un affront à la Résolution du Conseil des droits de l'homme Cette semaine, la Haut-Commissaire adjointe aux droits de l'homme des Nations Unies devait présenter un rapport rédigé par trois experts de l'ONU sur la situation au Burundi, devant le principal organe de l'organisation internationale consacré aux droits humains. Au lieu de cela, à la tribune, elle a dû informer le Conseil des droits de l'homme qu'aucun rapport ne pourrait être présenté en raison d'une absence totale de coopération de la part du Burundi.

Le Burundi a effectivement refusé de travailler avec les trois experts de l'ONU dont il avait pourtant avalisé la présence, et a révoqué leurs visas en avril de cette année. Il ne s'agit d'ailleurs que d'un énième refus du Burundi de coopérer avec les organes de l'ONU en ce qui concerne la détérioration de la situation des droits humains dans ce pays. Au cours de la dernière année, le Burundi a également persisté à refuser de coopérer avec la Commission d'enquête du Conseil des droits de l'homme de l'ONU (chargée de faire la lumière sur les exactions commises dans le pays depuis avril 2015), et encore hier, a déclaré que les membres de cette dernière étaient désormais persona non grata. En tant que membre du Conseil des droits de l'homme, il est de la responsabilité du Burundi de coopérer avec l'ONU. Au lieu de cela, le pays est devenu l'incarnation même de l'obstruction. Pendant ce temps-là, la Commission d'enquête, qui est parvenue à rassembler des preuves depuis l'extérieur du pays, en dépit de l'absence d'accès direct au terrain, a fait état de constatations toujours plus accablantes. Selon cette commission, des crimes contre l'humanité continuent d'être commis dans le pays. Alors que la session actuelle du Conseil est encore en cours, le meilleur résultat que peuvent espérer les victimes de crimes contre les droits humains au Burundi est que le mandat de la Commission d'enquête soit renouvelé pour une année supplémentaire, de façon à lui permettre de poursuivre son travail crucial d'enquête et ses efforts pour établir les responsabilités. Comme a dit lui-même le Président de cette Commission, cet organe est le seul outil international et indépendant permettant de faire la lumière sur ces crimes commis au Burundi, et d'identifier les responsables d'abus présumés. Maintenir l'attention portée sur le Burundi est également crucial dans le contexte de préparation des élections prévues en 2020, qui est déjà à l'origine d'un climat de peur et d'abus. Si les États membres du Conseil des droits de l'homme peuvent s'évertuer à trouver un compromis avec le Burundi, cela ne devrait pas se faire au prix de l'affaiblissement du mandat de la Commission d'enquête. Toute décision autre qu'un plein renouvellement signifierait non seulement céder devant la non-coopération du Burundi, mais plus important encore, cela permettrait à ceux qui commettent des crimes graves de se maintenir à l'abri des regards. Laila Matar Directrice adjointe chargée du plaidoyer auprès de l'ONU

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});